

Vin de Liège scrifs

Rue du Beau Mur 48

4030 Liège

Tel: +32 4 344 00 14

www.vindeliege.beinfo@vindeliège.be

Projet d'implantation du vignoble de Vin de Liège sur les coteaux de la citadelle.

Ce plan d'implantation est une étude de la coopérative Vin de Liège sur la parcelle appartenant à la congrégation des filles de la croix. Ce plan d'implantation pourra subir des modifications lors de l'implantation réelle.

Objectif de la plantation sur les coteaux.

La parcelle plantée sur Liège a pour but d'être une vitrine de notre projet Vin de Liège auprès des citoyens Liégeois. Cette parcelle, symbolique et visible, servira de lieu de rencontre et de formation pour les coopérateurs de Vin de Liège. Le but premier est d'en faire un outil didactique et convivial.

Surface plantée.

La surface totale de la parcelle des filles de la croix est de 2ha31. La coopérative souhaite planter 0.5ha sur la partie ouest qui nécessite le moins d'aménagement. Le vignoble planté viendrait en remplacement d'un projet de verger qui avait été mené sur la parcelle. Les fruitiers présents ne se sont pas développés et ne constituent pas un patrimoine de valeur pour le site.



Se référer à la pièce jointe pour voir l'implantation sur le plan cadastral.

Vin de Liège scrifs

RPM Liège

TVA BE 0832.429.749.

IBAN: Triodos BE27-5230-4302-9073

BIC: TRIO BE BB

Avec le support de :



Itinéraire technique

Le cépage planté en ce lieu n'est pas encore déterminé et fera l'objet d'une étude approfondie. Cependant le mode de culture peut-être sérieusement planifié.

Les rangs de vignes seront plantés dans le sens de la pente avec une distance entre les rangs de 1.70cm. La distance entre les pieds sera de 1m. Afin de limiter l'érosion des sols, un enherbement naturel entre les rangs sera réalisé. Les traitements contre les maladies de la vigne seront limités, car le choix a été fait de planter des variétés dites interspécifiques, naturellement résistantes aux maladies (mildiou, oïdium,...) Cependant, de rares traitements pourront être appliqués sur la parcelle en cas de forte pression des maladies. Les produits utilisés seront alors des produits autorisés par l'agriculture biologique*. Contre le Mildiou le cuivre sera utilisé et contre l'oïdium le soufre. Pour lutter contre les ravageurs, il existe des solutions comme la « confusion sexuelle » permettant de cibler l'action aux insectes néfastes à la vigne ou l'utilisation de bactéries spécialisées contre ces mêmes insectes (*Bacillus Thuringiensis*). Ces produits ne sont pas néfastes vis-à-vis des oiseaux, vertébrés et insectes (notamment les abeilles).

L'utilisation d'un petit tracteur chenillard permettra d'entretenir les sols et d'aider à la maîtrise de la végétation. Nous favoriserons également le travail manuel pour la taille, le palissage et l'entretien général du vignoble.

* Extrait du règlement CEE 2092/91

En bref

L'implantation de cette parcelle ne nécessite donc pas de modification du paysage, si ce n'est la suppression des arbres restants de l'ancien verger. La parcelle viendra donc s'intégrer pleinement sur le site sans avoir un impact négatif pour la faune et la flore en place. Le lieu se voudra convivial et participera pleinement à l'attrait touristique et culturel des coteaux de la citadelle.